



COMMISSION
SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE

Rapport (public)
de la séance ordinaire du mercredi 13 octobre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Geoffray SIROLI (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Jean-Noël DUCREST
M. Adrien COCHET
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL
Mme Marine RYSER

M. François JACCARD
Mme Célia BOLDRINI

Adjoint
Secrétaire générale adjointe

Excusé-e-s : --

Invité : M. Laurent PECCOUD

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et du 21 septembre 2021**
3. **Budget 2022 arbitrages**
4. **Manifestations à venir**
5. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

Une commissaire a trouvé inadmissible de recevoir l'ordre du jour un jour et demi avant la tenue de la séance. Celui-ci devrait être envoyé au minimum 5 jours à l'avance afin que les commissaires aient le temps d'étudier les documents.

Le Président en est navré et prend bonne note de cette remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 6 oui.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et du 21 septembre 2021

Deux corrections sont proposées sur le procès-verbal du 7 septembre 2021, dont il est pris note.

Le procès-verbal du 7 septembre 2021 ainsi corrigé est approuvé à la majorité des personnes présentes (4 oui, 2 abstentions).

Le procès-verbal du 21 septembre 2021 est approuvé sans remarque à la majorité des personnes présentes (5 oui, 1 abstention).

3. Budget 2022 arbitrages

La commission passe une nouvelle fois en revue le projet de budget 2022. Ci-après les postes qui font l'objet de questions ou remarques particulières.

Les réponses aux questions des commissaires ont été déposées ce matin par l'administration communale sur le CMNet. M. F. Jaccard se tient à disposition des commissaires pour tout éventuel éclaircissement complémentaire.

3290.0.31020.10 : Cette ligne budgétaire est conforme à MCH2 ; elle ne peut être transférée à la CSSC.

3290.00.3110.00 : Ce montant de CHF 10'000.- est reconduit chaque année ; il n'est pas forcément dépensé dans son intégralité. Le four à pain entre dans cette affectation.

3290.00.31510.00 : Ce montant est affecté au contrôle annuel des appareils à gaz par un professionnel. Il faut prendre en compte dans cette ligne les interventions pérennes (comme ledit contrôle) et les réparations éventuelles du matériel (friteuses par exemple).

3290.00.36360.00 : Les commissaires ont reçu le détail de ce compte, et le Président remercie Mme C. Boldrini pour le travail fourni par l'administration. Ce tableau a été établi par la personne en charge des subventions ; il liste les montants exacts dépensés en 2019 et en 2020. Y figurent également les libellés des subventions pérennes, reportées pour 2021.

La commission passe en revue les détails de cette liste et M. F. Jaccard apporte des explications complémentaires sur les différentes associations et manifestations proposées. Il reste 6'100 F pour des subventions liées à la culture, car certaines petites associations sont aidées sporadiquement.

Soirée Meurtre et Mystère

La commission a reçu un e-mail détaillant le budget pour une soirée Meurtre et Mystère. Le coût du spectacle est de 49 F/personne (minimum de 3'800 F pour 4 comédiens, et de 4'300 F pour 5 comédiens si moins de 77 personnes ; au-delà de 77 personnes, le montant minimum n'est pas demandé). Restent à chiffrer : repas et boissons pour les participants et les spectateurs, collation, cadeau pour le lauréat (une centaine de francs, en lien avec le spectacle).

Cette soirée pourrait être proposée aux Conseillers municipaux et leurs conjoints, ainsi que l'administration et leurs conjoints. La soirée pourrait également être ouverte à la population (entrées payantes).

Si cette soirée était uniquement destinée au Conseil municipal, elle devrait être affectée à la ligne « frais de réception du Conseil municipal », et partiellement ventilée dans « autres manifestations » en cas de public (3290.86.31300.80).

Les commissaires sont unanimement favorables à ouvrir ce spectacle à la population.

Il est relevé que la soirée Meurtre et Mystère avait été organisée, en 2016, par une association communale. La CSMAC avait financé l'événement à hauteur de 1'000 F et s'était engagée à couvrir une perte de 1'000 F en cas de coup dur. La Mairie avait en plus subventionné beaucoup de billets et pris en charge le repas des Conseillers municipaux.

Le club des loisirs se relance à nouveau ; M. F. Jaccard devrait rencontrer prochainement les membres du comité. La commune pourrait leur proposer de reprendre ce projet et en subventionner une partie (subventions à la culture).

M. F. Jaccard soumettra au club des loisirs l'idée d'organiser une soirée Meurtre et Mystère.
--

Billets de cinéma

Renseignement pris, le gérant du Ciné 17 serait a priori favorable sur le principe d'un tarif de 17,50 F pour n'importe quelle séance, tant que cela entre dans leurs conditions. La commune achèterait les places au tarif plein (17,50 F) pour les offrir à la population. Un nombre de 50 places avait été articulé lors de la précédente séance, soit un montant estimé de 845 F, pour Ciné 17, Cinérama Empire, Cinéma Bio. Les abonnements sont peu avantageux (réduction de 2,50 F/séance).

La commission devra réfléchir sur les modalités (nombre de places par mois, places enfants, etc.). Et il faudra s'assurer que ce ne soient pas toujours les mêmes qui en profitent. Il serait par exemple possible de limiter à 1 billet gratuit par foyer.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle la commission fixe un multiple de 12 (mois) pour ces places, soit un total de 60 places (5 par mois), ce qui représente un budget annuel de 1'050 F.

La CSMAC rédigera un projet de règlement pour la distribution de ces billets.

La CSMAC propose d'allouer un budget de 1'050 F pour 60 places de cinéma.

Grand Théâtre

Les tarifs du Grand Théâtre ont été transmis par e-mail. Vu la diversité de ceux-ci, il serait aussi possible de communiquer un budget au Grand Théâtre qui se chargera de faire une proposition sur mesure. Les abonnements s'élèvent à 2'227 F par personne (catégories A ou B), ce qui est tout de même conséquent. Il y a 8-9 opéras, 3-4 ballets et 3-4 récitals (3-4 représentations chacun), soit 30 à 40 dates par année. Il est aussi possible de créer un abonnement libre en choisissant un minimum de 4 opéras, 1 ballet et 1 récital.

Les commissaires trouvent cette idée excellente.

M. F. Jaccard suggère à la commission de déterminer un budget, puis d'obtenir du Grand Théâtre une offre sur mesure. Cas échéant, cette ligne budgétaire pourrait être attribuée à une autre proposition.

La CSMAC propose d'allouer 2'000 F pour deux abonnements au Grand Théâtre. Une offre sera demandée pour deux abonnements libres sur mesure. Les commissaires réfléchiront pour la prochaine séance aux modalités de gestion de ces abonnements et/ou billets.

3290.01.36360.00 : La subvention 2022 aux orgues d'Hermance sera de 500 F (contre 2'000 F en 2021). Il est relevé que l'acoustique de l'église d'Hermance est nettement supérieure aux autres, raison pour laquelle les orgues s'y produisent systématiquement. Les commissaires s'interrogent sur la nécessité de laisser 15'000 F sur cette ligne budgétaire.

À l'issue d'une brève discussion, au cours de laquelle les commissaires soulignent le déficit prévu sur le budget 2022, la commission convient de réduire cette ligne à 10'000 F (au lieu de 15'000 F). Il sera toujours possible de demander un crédit complémentaire en cours d'année.

À la majorité (5 oui, 0 abstention, 1 non), la CSMAC propose de diminuer à 10'000 F (au lieu de 15'000 F) la ligne 3290.01.36360.00.

3290.20.36120.00 : Selon le ratio visites/tournées, la fréquentation du bibliobus est en augmentation et la demande croissante.

3290.80.31300.80 : La commission recevra la responsable de Clin d'œil en 2022 et l'Exécutif se renseignera auprès d'Anières, qui a aussi une salle d'exposition, afin de pouvoir faire un comparatif des prestations. La responsable a un cahier des charges très clair ; elle n'est rétribuée que pour les expositions qu'elle organise (au maximum 8).

3290.86.31300.80 : L'APEC, qui est en train d'organiser un vide-grenier, a récemment envoyé un courrier à la Mairie et n'a pas, pour le moment, besoin d'aide. Tous les objets qui ne seront pas vendus seront donnés à une association.

3410.00.36360.20 : Le montant de 500 F (vaisselle réutilisable, caisses à savon) sera supprimé.

Arrivée de M. L. Peccoud.

3410.00.36360.30 : 1'000 F sont budgétés pour la mise en place du parcours de la course de l'Escalade, à la place du Gymkhana (annulé pour cause de Covid).

Vu les tarifs du Servette FC, la commune pourrait prendre 5 abonnements annuels non nominatifs (1'250 F) pour la tribune nord. Les tarifs de la zone familles seront demandés. Là encore, il faudra veiller à ce que les billets ne soient pas toujours pris par les mêmes personnes.

L'augmentation de 1'440 F proposée par la commission pour l'US Meinier n'a pas encore été inscrite dans le budget. La grande quantité de Corsiérois qui sont à l'US Meinier, malgré la création du FC CoHerAn, est relevée.

Le CHI de Genève organise des journées avec les enfants des écoles, d'où la subvention budgétée.

3410.01.36360.00 : Ni le FC CoHerAn ni le rugby club HRRC ne sont revenus vers la commune pour leurs jubilés. Sur proposition d'un commissaire, une réserve de 5'000 F est prévue pour une éventuelle organisation multisports. La ligne budgétaire est réduite à 36'000 F (au lieu de 41'000 F). Si nécessaire, l'Exécutif pourra toujours revenir avec une demande de crédit budgétaire supplémentaire.

L' élu invité par la commission expose son idée, à savoir organiser des concerts classiques sur le quai de Corsier. En termes de budget, il faut compter 200 F/personne pour des petits groupes, 1'500 F pour la location de matériel et/ou des instruments. La chorale Cohérence serait pratiquement gratuite, puisque la commune subventionne déjà celle-ci à hauteur de 1'000 F. Les fanfares sont rétribuées au forfait (2'000 F). Pour les groupes professionnels, il faut aussi compter 2'000 F. L'idée serait de commencer par un petit concert en juin avec Cohérence.

Il faudrait donc trouver une société communale qui accepterait de prendre en charge l'organisation de cette manifestation et subventionner celle-ci.

Cohérence serait d'accord ; la responsable a proposé quelques dates pour un concert d'essai : 16, 19 ou 23 juin. En cas de succès, il serait imaginable de prendre un groupe de professionnels en juillet (2'000 F) et une fanfare en septembre (2'000 F).

Le public pourrait s'installer sur les deux esplanades, envisage un commissaire qui propose de prévoir un petit service traiteur ou un petit bar de 17h30 à 20h afin d'avoir un endroit agréable pour les fins de semaines estivales sans déranger le voisinage. Différentes sociétés pourraient peut-être y participer, ne serait-ce que pour tenir un bar.

Dans un premier temps, la commission recevra la responsable de Cohérence. Les apéritifs organisés par Hermance, qui sont très courts, ont beaucoup de succès. Si nécessaire, la CSMAC aurait un peu de disponibilités dans le budget.

Le Président remercie M. L. Peccoud et le libère.

Départ de M. L. Peccoud.

3420.00.36360.50 : La croisière bisannuelle des aînés, qui avait dû être reportée en 2020 et 2021, a été prévue dans le budget 2022. Cette année, 50 aînés iront aux Automnales.

M. F. Jaccard propose d'inscrire 5'000 F de plus sur la ligne budgétaire 3290.00.36360.00

(soit de 12'000 F à 17'000 F) pour le projet de concerts au lac. Pour autant que l'organisation soit assurée par une société communale, souligne Mme C. Boldrini ; dans le cas contraire, la dépense serait affectée au compte « autres manifestations ».

Le Président rappelle les trois modifications proposées par la commission sur le budget 2022 :

3290.00.36360.00 : augmentation de la ligne budgétaire de 12'000 à 17'000 F (concerts au lac) ;

3290.01.36360.00 : diminution de 15'000 F à 10'000 F ;

3410.01.36360.00 : diminution de 41'000 F à 36'000 F ;

soit une diminution de 5'000 F sur le budget sport et culture 2022.

Un bel effort qui sera sans doute très apprécié par la CF pour un budget déficitaire.

L'Exécutif a décidé de faire quand même quelques manifestations en cette fin d'année, ceci dans la mesure du possible et avec toujours le certificat Covid. 50 aînés (au lieu de 35 d'habitude) se rendront aux Automnales (ils ont reçu aujourd'hui les invitations). L'Exécutif, qui ne voyait en revanche pas comment organiser les fenêtres de l'Avent sans risque, a préféré annuler celles-ci et proposer trois rencontres avec l'Exécutif (avec pass sanitaire pour la zone restauration) en trois lieux différents entre fin novembre et début décembre. Lieux définis (ordre chronologique) : quai de Corsier, centre de Prés-Grange, devant la mairie. Les dates seront communiquées ultérieurement et les Conseillers municipaux seront bien entendu invités.

La commune financera l'inscription des enfants à la course de l'Escalade et leur offrira un bonnet et un cache-cou.

Comme chaque année, le Père Noël distribuera des cornets de Noël à l'école et au jardin d'enfants.

Les traditionnels Vœux du Maire et la fête de l'Escalade seront organisés avec pass sanitaire.

Selon les mesures sanitaires actuellement en vigueur, la capacité maximale de la salle communale serait de 300 personnes (avec pass sanitaire) pour la fête de l'Escalade et les Vœux du Maire. Compte tenu de cet élément, l'administration communale souhaiterait une prise de position de la CSMAC. En effet, ces deux fêtes se déroulent normalement à l'intérieur.

L'école, toujours en raison des normes sanitaires actuellement en vigueur, recommande de ne pas organiser la soupe, cette année. Quant à la marmite, les enseignants devraient casser eux-mêmes celle-ci et en distribuer des morceaux à chaque élève avec un protocole strict. Vu ces conditions, il serait plus sympathique de distribuer une petite marmite à chaque enfant.

Le pass sanitaire pourra sans problème être contrôlé lors des Vœux du Maire. La fête de l'Escalade paraît un peu plus problématique, car avec les enfants. De plus, les gens devront manger assis. La fête de l'Escalade pourrait être organisée dans le petit préau, à l'extérieur. Et les Vœux du Maire dans la salle communale (300 personnes, pass sanitaire).

Avec le pass sanitaire, les gens ne seraient pas obligés d'être assis à table (mais 300 au maximum vu les capacités de la salle).

La CSMAC se détermine pour une fête de l'Escalade en extérieur côté petite école avec pass covid (afin que les gens puissent bouger à l'intérieur de l'enceinte), et les Vœux du Maire à l'intérieur de la salle communale (300 personnes maximum, avec pass sanitaire). L'administration communale soumettra ultérieurement des programmes plus détaillés pour

ces deux fêtes.

4. Propositions individuelles et divers

L'assemblée générale du club de handball aura lieu le samedi 13.11.2021 à la salle de gym. Un tournoi parents/enfants sera organisé dès 14h, assemblée générale à 18h30, puis buffet canadien.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h14.

Rapport : E. Maia